

10 JUL. 2015

Plouhinec, le 30 juin 2015



Monsieur Jean-Michel CORLAY  
Maire de Merlevenez  
2 rue de la Mairie  
56700 MERLEVEZ

Réf. : ALF/FF/GRB.

Affaire suivie par Guillaume ROBERT-BANCHARELLE.  
Tél. : 02.97.85.88.81 ou 02.97.85.88.77.  
[mairie.dgs@plouhinec.com](mailto:mairie.dgs@plouhinec.com)

**Objet** : élaboration du plan local d'urbanisme – Avis de la Commune de Plouhinec.

Monsieur le Maire, Cher collègue,

Dans le cadre de l'élaboration du PLU de votre Commune, vous avez sollicité mon avis.

D'une manière générale, il ne m'apparaît aucune incompatibilité entre votre projet et le PLU applicable à Plouhinec. Je vous fais toutefois part de trois remarques concernant les secteurs limitrophes :

- Hameau de Kerdaniel : vous le classez entièrement en zone Aa quand la partie bâtie est, du côté de Plouhinec, classé Nr document I).
- Au Sud du Bourg, les zones humides sont classées Azh dans votre projet quand elles sont classées Nzh à Plouhinec (document II).
- C'est l'inverse au niveau de l'enclave à l'extrême Nord de Plouhinec : le classement Azh devient Nzh à Merlevenez (document III).

Peut-être que la mise en cohérence de ces détails renforcerait la continuité en matière de réglementation entre nos deux territoires.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Cher collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

Adrien LE FORMAL

